

## **Positions relatives à la culture**

### **contenues dans les engagements électoraux de Québec solidaire**

#### **en 2006 - *Un gouvernement de Québec solidaire...***

- 24.** Rendra la culture accessible et stimulera le milieu culturel en offrant aux élèves du primaire et du secondaire au moins quatre manifestations artistiques par année ;
  
- 30.** Consolidera le français comme langue de travail, d'enseignement et de communication publique :
  - a) en renforçant les pouvoirs de l'Office de la langue française relatifs à l'application de la loi 101,
  - b) en offrant gratuitement des cours d'apprentissage et de perfectionnement du français aux nouveaux arrivants, aux anglophones et aux autochtones, accompagnés de mesures financières incitatives,
  - c) en mettant sur pied des congés linguistiques pour les travailleurs et travailleuses, financés conjointement par l'État et l'employeur.

#### **en 2008**

- 1.4.4 Revoir et bonifier la liste des biens de première nécessité ainsi que des biens culturels produits au Québec qui sont exemptés de TVQ.  
Moduler cette taxe sur les autres biens afin qu'elle augmente pour les biens de luxe et les biens polluants.
  
- 3.2.3 Consolider une école publique fragilisée par les coupures budgétaires, par le manque de professionnels-elles et par l'application du renouveau pédagogique (réforme) afin que l'éducation donne accès à la culture (arts, sciences et sciences humaines), à la citoyenneté et à la solidarité :
  
- 3.3.4 Modifier la Charte québécoise des droits et libertés de la personne pour y renforcer la portée juridique des droits sociaux et économiques et y reconnaître explicitement des droits additionnels comme ceux au logement, à la santé, à l'éducation, au travail et à la culture.
  
- 4.4.4 Proposer une réforme des manuels d'histoire de manière à ce que l'histoire des peuples autochtones et des communautés minoritaires ayant une longue histoire au Québec (juive, irlandaise, noire, etc.) soit enseignée dans les différents niveaux d'enseignement, et à ce qu'ils tiennent compte de la contribution des femmes.

4.4.5 Proposer que des formations et des programmes de sensibilisation interculturelle soient introduits de manière à mieux faire connaître la réalité historique, socioéconomique et politique des peuples autochtones et des communautés minoritaires ayant une longue histoire au Québec en tenant compte de la contribution des femmes.

4.4.6 Appeler à un financement accru de la Commission des droits de la personne afin d'augmenter le nombre et la disponibilité des séances de formation sur l'histoire et les cultures autochtones et des communautés minoritaires ayant une longue histoire au Québec et tenant compte de la contribution des femmes.

## **Axe 6. Valoriser la langue française et la culture québécoise**

Le français est la langue commune du Québec, elle porte notre histoire et façonne notre identité. Il est impératif de la mettre de l'avant pour qu'elle demeure au centre de notre vie collective. De la même façon, la culture est une immense richesse et il faut valoriser autant la création artistique que le partage de ses fruits. Tout le monde, en particulier les jeunes et nouveaux arrivants, doit avoir un accès à l'art et à la culture pour prendre goût à cette réflexion essentielle sur nous-mêmes. De plus, pour Québec solidaire, cet apport culturel ne saurait être complet sans envisager des changements importants dans l'univers médiatique québécois.

### **6.1 Langue**

6.1.1 Renforcer l'application de la Charte de la langue française afin de faire du français la langue de travail et des communications publiques (dans le respect des exceptions prévues à la loi).

6.1.2 Abaisser de 50 à 25 employé-es le seuil à partir duquel s'applique le chapitre de la Charte de la langue française portant sur la langue de travail.

6.1.3 Prévoir des congés linguistiques pour les travailleurs occupant un emploi sans posséder le français comme langue de communication. Les cours seraient offerts sur les heures de travail et soutenus par l'employeur qui bénéficierait d'un crédit d'impôt de l'État.

6.1.4 Réactiver les programmes de jumelage entre immigrants-es et personnes habitant au Québec de longue date.

6.1.5 Améliorer la francisation pour les immigrant-e-s :

a) Étendre le nombre de niveaux en vue d'une réelle maîtrise du français;

b) Offrir des modalités variées et souples (entre autres en élargissant le délai d'admissibilité) adaptées notamment aux besoins des femmes, assorties de mesures de soutien (allocations, haltes garderies, etc.);

c) Bonifier l'offre de francisation en région.

6.1.5 Accroître les possibilités de maîtrise du français, via divers réseaux : éducation des adultes, centres communautaires, etc.

6.1.6 Revoir et modifier au besoin les programmes d'enseignement de la langue française à tous les niveaux d'enseignement, incluant les programmes universitaires de formation des maîtres.

## **6.2 Culture**

6.2.1 Prévoir la participation annuelle de tous les élèves et étudiants-es du Québec, du niveau primaire au niveau collégial, ainsi que des immigrants en formation linguistique, à quatre manifestations artistiques professionnelles produites au Québec, soit une exposition d'art visuel, une oeuvre de danse chorégraphiée, une oeuvre musicale et une oeuvre théâtrale.

6.2.2 Élaborer un filet de sécurité sociale pour les artistes.

6.2.3 Augmenter substantiellement les budgets dédiés au soutien à la création, à la production et à la diffusion artistique professionnelle (par exemple, les programmes de bourses pour les artistes).

6.2.4 Rendre accessibles gratuitement, tous les dimanches de l'année, les musées publics du Québec à l'ensemble de la population résidante, tout en s'assurant que soit comblé le manque à gagner de ces établissements.

## **6.3 Médias**

6.3.1 Doter le Québec d'un véritable réseau de télédiffusion publique qui soit à la fois un outil d'information et d'éducation populaire de qualité et accessible sur l'ensemble du territoire et qui soit responsable de la production de son contenu :

- a) Créer des unités de production régionale afin de donner à la télévision publique une présence locale dans les différentes régions et d'enrichir le contenu national de leurs productions;
- b) Renforcer le caractère interculturel des émissions de ce réseau;
- c) Y diffuser les sports nationaux amateurs et professionnels.

6.3.2 Soutenir financièrement les médias alternatifs et indépendants.

6.3.3 Organiser des états généraux sur la concentration de la presse.

8.1.3 Revaloriser les langues et les cultures autochtones.